L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TREIZIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er. JUIN 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & C°
No 81, Rue du Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance. 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune prise ou souscription ne sera reçue pour moins d'un an, et on considère comme un nouvel abonnement tout ce qui n'est pas renouvelé avant l'expiration de l'année.

ANNONCES pour paraître sur la quatrième page, pour la première insertion, une piastre par carré de quatre lignes, et cinquante centins par carré pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans une annonce régulière, ou toute annonce nouvelle, $1 par carré de quatre lignes.

ABONNEMENS pour annonces au mois.—Les annonces régulières changeront de lieu, et les Banques, Compagnies et autres insertions publiques, ou les annonces de commerce faisant le continuel, paieront à raison de cinquante centins par carré.

ANNONCES de naissances, de mariages, de décès, les articles communiqués, et les notices qui ne seront pas insérées, seront payées à raison de cinquante centins par chaque insertion.

ANNONCES qui ne seront pas données pour un temps limité, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées de cesser, et payées pour le temps qu'elles auront paru.

Les annonces qui ne seront pas payées à la livraison du journal, seront payées à raison de dix centins par insertion.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les articles communiqués, et les notices qui ne seront pas insérées, seront payées à raison de cinquante centins par chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne seront pas données pour un temps limité, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées de cesser, et payées pour le temps qu'elles auront paru.

Les annonces qui ne seront pas payées à la livraison du journal, seront payées à raison de dix centins par insertion.

LES THEATRES et autres entrepots ouverts pour l'annonce publique, seront insérés chaque jour de représentation, à raison de cinquante centins par insertion.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres, seront payées d'avance.

Toutes annonces d'une nature politique, quelconque, paieront double prix ordinaire.

POUR LA HAVANE.—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine [illegible], partira pour le port ci-dessus samedi 3 juin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à [illegible]

Les passagers ne sont pas responsables pour aucun dommage qui pourra arriver à leurs effets, à moins qu'ils ne soient signés par [illegible]

CABOTAGE.

P. QUEEN, de Nouvelle-Orléans, capitaine ALEXANDER SCOTT, partira pour [illegible] pour [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à [illegible]

PASSEPORT REGULIER SUR LE [illegible]

PACQUETS REGULIERS ENTRE LA [illegible]

LE GOUVERNEUR ELLE, capitaine Mallory, partira pour les ports ci-dessus [illegible]

LA PAROISSE FLAQUEMINES ET LA BALIZE.

LE GOUVERNEUR ELLE, capitaine Mallory, partira pour les ports ci-dessus [illegible]

TOUS LES LUNDIS, à midi, le vapeur LOUISE, capt. W. Lambert, partira pour [illegible]

JOHN B. SHAW & Co. agens.

GEORGE SYDNOR,
37 Commune

NEW-YORK.—Le beau navire WM. J. WAS[illegible]

NEW-YORK.—Le navire LIVERPOOL, [illegible]

NEW-YORK.—Le navire LOUISIANA, [illegible]

NEW-YORK.—Le navire FRANKLIN, [illegible]

NEW-YORK.—Le navire [illegible]

NEW-YORK.—Le navire [illegible]

NEW-YORK.—La goélette LOUISIANA, [illegible]

BAILEY & BAXTER, 47 Commune

BOSTON.—Le navire UNITED STATES, [illegible]

BOSTON.—Le navire [illegible]

BOSTON.—Le navire [illegible]

BOSTON.—Le navire